Image not found or type unknown

Non respect de la confidentialité

Par **Rom69100**, le **12/01/2022** à **10:13**

Bonjour, un de mes créanciers Envoi des courriers privé chez mon employeur auxquels seul lui est autorisé à ouvrir le courrier.

Quel sont les recours pour non respect de la confidentialité.

Merci

Par **Marck.ESP**, le **12/01/2022** à **12:12**

Bonjour

Si je comprends bien, il s'agit de courrier à votre nom, adressé chez l'employeur ... Vos créanciers n'ont donc pas votre adresse personnelle ?

Il faut retenir que le secret de l’adresse n’est pas absolu puisque le droit au secret de l’adresse cède devant le droit des créanciers d’obtenir paiement de leurs créances.

Concernant votre employeur, il peut vous interdire de recevoir du courrier personnel à l'entreprise, mais il n'a pas le droit d'ouvrir ni de lire ce courrier personnel.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés